

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 12 Mars 2020
Délibération n°20200312_04**4 Nombre de conseillers**

En exercice : 74

Présents : 48

Absents : 26

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 13

Votants : 62

- dont « pour » : 62

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : BUDGET - SUBVENTIONS – MONTANT SUPERIEUR A 23 000.00 €

Le jeudi 12 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - GAGNAIRE Marie-Claire PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTEL Maryse - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant Francis CHARRAUD

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

FLAUD Yves : pouvoir à BOUCHAUD Gérard

CRINE Jean-Jacques : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

BRUN Jackie : pouvoir à KAUD Pascal

BERTHAULT Patrick : pouvoir à BUTON Sylviane

THURU Marie-Danielle : pouvoir à CROIZARD Christian

BERNARDAUD Thierry : pouvoir à CHABAUTY James

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

BROUTÉ Alain : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BOURIN Michel : pouvoir à BOIREAUD Philippe

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à POTEL Maryse

CAMY Bruno : pouvoir à PÉNAUD André

JABOIN-VIGREUX Véronique

Absents non excusés : BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - LACOEUILLE Bernard - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

Objet : BUDGET - SUBVENTIONS – MONTANT SUPERIEUR A 23 000.00 €

Conformément aux dispositions de l'article L2311-7 du CGCT, Monsieur le Président rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent figurer individuellement sur une délibération comportant le montant et l'objet du versement.

Monsieur le Président donne lecture des subventions concernées :

Bénéficiaire	Libellé	Montant
SDEG	Participation annuelle Charente Numérique	188 203.58 €
SMA BACAB	Participation Syndicat (GEMAPI)	56 755.31 €
SBCP	Participation Syndicat (GEMAPI)	58 884.00 €
PETR RUFFECOIS	Cotisation PETR	183 630.80 €
PETR RUFFECOIS	Cotisation OT	151 831.32 €
Mairie St Amant Boixe	Participation Gymnase et Collège	65 656.18 €
Mission Locale Arc Charente	Subvention annuelle	23 336.00 €
Centre Social et Culturel du Pays Manslois	Subvention annuelle	173 146.00 €
Mairie St Amant Boixe	Participation Art Roman	50 000.00 €
PETR RUFFECOIS	Participation PCAET	23 778.00 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **ADOpte** la liste des subventions, telles que précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS

